
Décision relative aux modalités de participation adoptée lors de la première session du Comité de préparation (Genève, 1-5 juillet 2002)

Modalités de participation

A sa première réunion, le Comité de préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (PrepCom-1) décide que:

- les ONG et les entités du secteur privé accréditées sont encouragées à participer activement au processus de préparation intergouvernemental et au Sommet en qualité d'observateur;
- tous ces acteurs auront le même statut;
- les ONG et les entités du secteur privé seront autorisées à présenter les contributions sur le fond suivantes:
 - Les contributions écrites sur le fond, assorties de leurs résumés analytiques, seront les bienvenues pour autant qu'elles soient soumises à propos des thèmes du Sommet, dans les délais fixés. Elles seront publiées par le Secrétariat exécutif sur le site web du SMSI et communiquées, sur demande, en version papier aux gouvernements.
 - Tous les résumés analytiques seront compilés dans un document suivant les thèmes du Sommet par le Secrétariat, qui en identifiera les sources.
 - Ce document sera largement diffusé avant la deuxième réunion préparatoire et toutes les parties prenantes auront l'occasion d'en discuter le contenu et de tenir des ateliers et des réunions pour coordonner leurs positions.
 - Dans le cadre des réunions du Comité de préparation, un certain nombre de tables rondes thématiques, à participation multiple, seront organisées de manière informelle. Le résultat en sera un résumé de la discussion par le Président, qui sera soumis au Comité de préparation et joint à ses comptes rendus.
 - Elles sont invitées à désigner des orateurs qui seront chargés de faire des déclarations au Comité de préparation, conformément aux dispositions du règlement intérieur, rendant compte du déroulement des diverses rencontres tenues parallèlement et en réseau, en vue de contribuer efficacement à la réussite du Sommet.